Syndicat National des Journalistes

Hebdomadaires et périodiques régionaux (FPPR)

Au 01 mars 2010 Augmentation : 1.00% Valeur du point : $11.57 \in$

Fonctions	Coef.	Salaire
Rédacteur en chef	190	2,198.30 €
Rédacteur en chef adjoint	175	2,024.75 €
Secrétaire général de la rédaction	150	1,735.50 €
Chef d'édition		
Journaliste polyvalent 3ème échelon	145	1,677.65 €
Chef de service ou d'agence		
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échel	140	1,619.80 €
Premier secrétaire de rédaction		
Secrétaire de rédaction 2ème échelon		
Rédacteur détaché	135	1,561.95 €
Journaliste polyvalent 2ème échelon		
Reporter photo 2ème échelon	130	1,504.10 €
Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelor		
Journaliste polyvalent 1er échelon	125	1,446.25 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon		
Reporter photo 1er échelon *	120	1,388.40 €
Stagiaires		
du 13 au 24ème mois *	115	1,330.55 €
du 1er au 12ème mois *	112	1,295.84 €

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- Pour tenir compte du tirage : au dessus de $20\,000$ exemplaires, + $10\,\%$

Indemnité appareil photographique personnel : 38.11 €

N.B.: Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.

^{*} Le Salaire Minimum Professionnel Garanti (SMPG) étant de 1387,07€ (en 2008), de 1404,62 € (en 2009) et de 1410,99 (en 2010) le salaire réel des coefficients 112, 115 et 120 ne peut y être inférieur.